

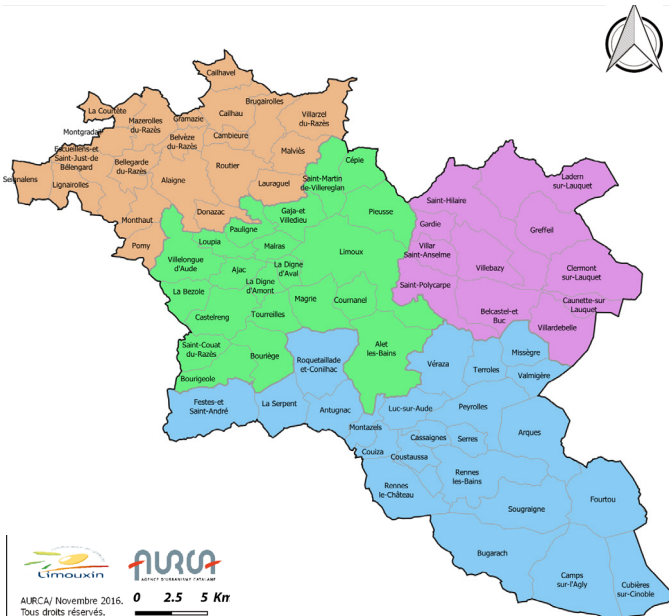
Notre territoire

76 Communes

près de
27 500 habitants

4 Secteurs

 Alaigne  Limoux
 Saint-Hilaire  Couiza



 
AURCA/ Novembre 2016. Tous droits réservés.

La Communauté de Communes a été élargie le 1er janvier 2017 afin de faciliter la gestion locale en milieu rural. Elle bénéficie de la **compétence en urbanisme et aménagement du territoire** et dispose de **services** dédiés à cet effet.

Dans le cadre du PLUi, afin de faciliter les échanges avec la population, **le territoire intercommunal sera divisé en 4 secteurs de concertation** essentiellement basés sur le périmètre des anciens cantons : Alaigne, Couiza, Limoux et Saint Hilaire.

Comment participer?

Informez-vous

Sur le site internet de la Communauté de Communes

Dans le bulletin intercommunal

Dans la presse locale

Dans le dossier de concertation*

**Dans les mairies de Belvèze du Razès, Couiza, Limoux, Saint-Hilaire, ainsi qu'au service d'urbanisme de la Communauté de Communes du Limouxin, aux jours et heures habituels d'ouverture.*

Venez débattre et échanger

En participant aux réunions publiques

Chaque canton accueillera des réunions publiques durant le projet

Soumettez vos remarques

Dans les registres destinés à cet effet *

Par courrier postal au Président de la Communauté de Communes du Limouxin

Par courrier électronique



2, place Joseph Alcantara
B.P. 13 – 11 303 LIMOUX CEDEX
concertation.plui@cc-limouxin.fr

Le PLUi: Plan Local d'Urbanisme intercommunal

QU'ES ACO ?

Le contenu et les objectifs

PARTICIPEZ !

La concertation avec le public



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal: QU'ES ACO?



©AURCA

Les grands **objectifs** de notre futur
PLUi

Le PLUi s'appliquera sur **l'ensemble du territoire** de la Communauté de Communes

Le PLUi est un document de **planification stratégique et d'urbanisme**

Il détermine un **projet de territoire** pour les 10 à 15 ans à venir.

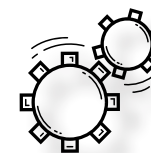
Il fixe les **règles** d'occupation des sols.

Lutter contre l'étalement urbain, qui rend plus coûteuse la gestion des réseaux et des déplacements, qui est susceptible d'entraver l'exploitation des terres agricoles et dénaturer la qualité des paysages.

Assurer un développement équilibré et durable du territoire répondant aux besoins de l'ensemble des habitants, tout en limitant son impact sur l'environnement.

Préserver et mettre en valeur la qualité du patrimoine bâti et naturel qui forge l'identité du Limouxin.

Pourquoi?



Planifier le développement du territoire en fonction du **mode de vie** des populations

Elaborer un document **unique** pour 76 Communes, tout en respectant leurs **spécificités**

Mutualiser les moyens entre Communes

Intégrer les **exigences légales**

Le contenu du dossier

Le rapport de présentation

- Présente un **état des lieux** du territoire et analyse les besoins
- Identifie des **enjeux** pour le territoire
- Sert de **base** pour établir le projet politique (PADD) et sa traduction réglementaire (OAP, zonage et règlement)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Est l'expression du **projet politique** porté par les élus
- Expose une **vision stratégique et durable** pour le territoire.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Fixent les **principes d'aménagement** sur des secteurs ciblés

Le règlement et le zonage

- Fixent les **règles** applicables sur les différents terrains
- Servent de base à l'instruction des **autorisations d'urbanisme**

Les annexes

- Servitudes d'utilité publique, plans des réseaux, etc.